



Commission Régionale des Arbitres

informations

n°1 - 25 Octobre 2007

Modalités pour les remboursements des frais sur les rencontres de CF de Jeunes

Pour les arbitres susceptibles d'officier sur les rencontres de jeunes en Championnat de France voici la procédure à adopter pour le remboursement de *vos frais lors de rencontres couplées* :

- ❶ Vous devez imprimer vos convocations sur internet.
- ❷ Vous ne devez pas rectifier les kilomètres inscrits sur ces convocations, ni le montant de celles-ci.
- ❸ Mais vous devez faire le total des deux sommes et LE DIVISER PAR QUATRE afin de répartir à parts égales vos frais pour les quatre équipes en présence et inscrire la somme sur vos feuilles de remboursement.

Licences

Nous vous rappelons que les arbitres doivent exiger la présentation des licences (photocopie non autorisée) avant les rencontres.

L'arbitre proposera aux deux capitaines de vérifier les licences, notera au dos de la feuille toutes anomalies constatées et **fera signer les deux capitaines pour information**.

Je vous demande de vous référer à l'annuaire de la Ligue, Art 46 - page 36 des règlements sportifs des championnats régionaux de la ligue d'Auvergne afin d'appliquer ces consignes et d'éviter des erreurs qui peuvent avoir des conséquences importantes pour l'une ou l'autre équipe en présence.

Arbitres de 35 ans et plus (nés en 1972 et avant)

Nous vous signalons que tous les officiels qui ne seront pas en conformité avec les directives de la COMED en ce qui concerne les examens à effectuer, ne seront plus désignés et leurs désignations seront retirées à compter de la journée du 3 novembre 2007 et ce jusqu'à mise à jour de leur dossier auprès du médecin régional.